

Département : **NORD**  
Arrondissement : **LILLE**  
Canton : **ARMENTIERES**

**COMMUNE D'ERQUINGHEM-LYS**

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL  
DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DU 07 JUILLET 2021**

Envoyé en préfecture le 21/07/2021

Reçu en préfecture le 21/07/2021

Affiché le

ID : 059-215902024-20210716-20210707DEL8-DE

20210707DEL8

SLOX

**NOMBRE :**

De conseiller en exercice	29
De présents	20
De votants	28
Pour	28
Contre	
Abstention	

**OBJET :**

**REVISION DU PLAN LOCAL  
D'URBANISME « PLU 95 » :  
APPROBATION DES  
MODIFICATIONS MINEURES DEJA  
ACTEES AU PLU, APPROBATION DU  
LANCEMENT DE LA REVISION ET  
MODIFICATION DE CERTAINS  
ZONAGES**

**DELIBERATION :**

*Publiée le 16 juillet 2021*

*Rendue exécutoire le 16 juillet  
2021*

*Adressée au contrôle de Légalité  
(Préfecture de LILLE DRCL) le 16  
juillet 2021*

Le maire certifie que le compte rendu  
de cette délibération a été affiché à  
la porte de la Mairie ;

Le : 16 juillet 2021

Et que la convocation du Conseil  
avait été faite

Le : 1<sup>er</sup> juillet 2021



*L'an deux mille vingt et un, le sept juillet,*

*Le Conseil Municipal de la commune d'ERQUINGHEM-LYS s'est réuni après convocation légale, salle de la « Lucarne » dans l'enceinte de l'Espace Agoralys, 120 rue Delpierre, afin de tenir sous la présidence du Maire, sa séance plénière ;*

**Etaient Présent(e)s, les Conseillers Municipaux :**

*Mmes et Mrs. BEZIRARD Alain, DOUCHET Vincent, BOULINGUEZ Jacky, PACCEU Karine, LANNOO Michel, GRATIEN Christelle, PREUDHOMME Annie, PACCEU Victor, CAMPHYN Pierre, JOUCLA Olivier, DUBURCQ Jean-Pierre, ZAGULA Marie-Claude, LIESSE Joëlle, BENOIT Danièle, BIERVLIET François, WAETERINCKX Maryline, HENZE Ludovic, CHARPENTIER Caroline, CAMPHYN Marie-Maud, GRATIEN Alizée ;*

**Etaient excusés avec procuration, absents :**

*Mme Laetitia PANIEZ, procuration donnée à M. Alain BEZIRARD,  
M. Benoît OERLEMANS, procuration donnée à Mme Karine PACCEU,  
M. Michael LEROY, procuration donnée à M. Olivier JOUCLA,  
M. Alban BEZIRARD, procuration donnée à M. Olivier JOUCLA  
Mme Valérie CLOUET, procuration donnée à M. Alain BEZIRARD,  
Mme Christine BOCKAERT, procuration donnée à M. Ludovic HENZE,  
Me Bénédicte VANHILLE, procuration donnée à Mme Annie PREUDHOMME,  
M. Thomas DUGRAIN, procuration donnée à Mme Joëlle LIESSE,  
M. Pierre DASSONVILLE,*

Madame Alizée GRATIEN a été désignée secrétaire de séance, conformément à l'article L.2121-5 du CGTC ;

**I/ Présentation des projets de modifications des onze PLU de la MEL ;**

Le 12 décembre 2019, la Métropole Européenne de LILLE a approuvé six Plans locaux d'Urbanisme révisés. Il s'est agi d'une part d'approuver les 5 PLU communaux d'AUBERS, de BOIS-GRENIER, de FROMELLES, de LE MAISNIL et de RADINGHEM EN WEPPEES et d'approuver d'autre part le nouveau PLU couvrant les 85 autres communes membres à cette date dit « PLU2 ». Les nouveaux Plans Locaux d'Urbanisme sont entrés en vigueur le 18 juin 2020.

Le 14 mars 2020, la Métropole Européenne de LILLE et la Communauté de Commune de la Haute-Deule (CCHD) ont fusionné, portant à 95 le nombre de communes couvertes par le territoire métropolitain. En termes de documents d'urbanisme, ces communes en grande partie situées dans l'aire d'alimentation des Captages du Sud de la Métropole, sont dotés de 5 PLU communaux. La MEL est donc couverte désormais par 11 PLU.

Le 18 décembre 2020, le Conseil Métropolitain a décidé de poursuivre les engagements pris lors des dernières révisions et accompagnement des territoires, en définissant les modalités de modifications simplifiées, en procédant à des ajustements réglementaires et des corrections diverses, en décidant d'engager **une procédure de modification des 11 Plan locaux d'Urbanisme.**

Le Conseil Municipal réuni en séance plénière le 25 novembre 2020, a soumis à la Métropole Européenne de LILLE trois modifications dites « mineures » sur le Plan Local d'Urbanisme, portant :

Département : **NORD**  
Arrondissement : **LILLE**  
Canton : **ARMENTIERES**

**COMMUNE D'ERQUINGHEM-LYS**

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL  
DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DU 07 JUILLET 2021**

Envoyé en préfecture le 21/07/2021  
Reçu en préfecture le 21/07/2021  
Affiché le  
ID : 059-215902024-20210716-20210707DEL8-DE

<b>NOMBRE :</b>	
De conseiller en exercice	29
De présents	20
De votants	28
Pour	28
Contre	
Abstention	

**REVISION DU PLU / PLU 95, P.2**

- Sur l'inscription « à l'inventaire des bâtiments existants pouvant changer de destination en zone agricole ou naturelle » d'une ferme située 887 rue Dormoire,
- Sur le changement de zonage de l'avenue Anne FRANK (de UCO7.2 en UCO2.2),
- Sur le changement de zonage d'une partie du lotissement « Le Domaine de la Plaine » (de NL en UCO7.2).

La commission « Urbanisme » de la MEL a approuvé début février les changements induits au PLU par le recensement de la ferme, ainsi que le nouveau zonage de l'Avenue Anne FRANK. Elle a refusé le changement de zonage d'une partie du lotissement « Le Domaine de la Plaine », au motif qu'il s'agissait d'une modification structurelle.

Par délibération du 23 avril 2021, le Conseil de la MEL a tiré le bilan de la concertation menée sur les propositions de modifications des PLU et décider d'engager une enquête publique unique portant sur l'ensemble des modifications retenues.

En ce qui concerne les objectifs de cette procédure, il est apparu qu'après plusieurs mois d'instruction, les nouveaux PLU nécessitent d'être ajustés sur plusieurs points de leur règlement pour garantir l'efficacité des règles et leur mise en œuvre. Il s'agit également de sécuriser les autorisations d'urbanisme en limitant les marges d'interprétation.

Par ailleurs, à l'occasion de ces procédures de révision des 6 PLU adoptés en décembre 2021, un certain nombre d'engagements ont été pris par la MEL dans le cadre de l'enquête publique relative à la révision générale du PLU intercommunal. Certains d'entre eux trouvent déjà leur traduction dans le PLU2 approuvé, d'autres concernent des procédures ultérieures d'évolution de ce document de planification. La procédure de modification est l'occasion de poursuivre la tenue de ces engagements. Compte-tenu de la longueur des procédures, certains projets aujourd'hui définis n'ont pu être traduits à temps dans les nouveaux documents d'urbanisme.

Le renouvellement récent des Conseils Municipaux a conduit à l'affirmation de projets qui sans remettre en cause le projet de territoire et les orientations des PLU, ne peuvent être mis en œuvre en l'état actuel des règles applicables et nécessitent d'être ajustées ponctuellement.

Enfin certaines Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) notamment celles traitant de la santé, des risques et enjeux environnementaux doivent pouvoir être confortées pour intégrer le Plan Climat Air Energie Territoriale approuvé en février 2021 par le Conseil Métropolitain.

Cette procédure est également l'occasion de poursuivre la déclinaison des Orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) au travers des outils réglementaires du PLU (zonage, outils de protection, emplacement réservé).

Département : **NORD**  
Arrondissement : **LILLE**  
Canton : **ARMENTIERES**

**COMMUNE D'ERQUINGHEM-LYS**

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL  
DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DU 07 JUILLET 2021**

Envoyé en préfecture le 21/07/2021

Reçu en préfecture le 21/07/2021

Affiché le

ID : 059-215902024-20210716-20210707DEL8-DE

20210707DEL8

SLO

**NOMBRE :**

De conseiller en exercice	29
De présents	20
De votants	28
Pour	28
Contre	
Abstention	

**REVISION DU PLU / PLU 95, P.3**

Par délibération du 23 avril 2021, le Conseil Métropolitain a tiré le bilan de la concertation menée sur les propositions de modifications des Plans Locaux d'Urbanisme et décider d'engager une enquête publique (unique) portant sur l'ensemble des modifications retenues.

**II/ La Consultation des communes intéressées dans le cadre de la procédure de modifications ;**

En application de l'article .153-40 du Code de l'Urbanisme, le projet de modification doit désormais être soumis pour avis aux communes intéressées de la MEL.

A l'issue de la consultation des communes et des autres personnes publiques associées, le projet sera soumis à enquête publique unique en septembre 2021.

**III/ Avis du Conseil Municipal ;**

Au regard des projet de modifications présentés et des discussions en séance ;

Après avoir entendu les explications de Monsieur le Maire ;

Après en avoir délibéré ;

1 / Le Conseil Municipal entérine à **l'unanimité**, les modifications « mineures » déjà précitées pour la ferme rue Dormoire, pour l'Avenue Anne FRANK.

2 / Le Conseil Municipal émet à **l'unanimité**, un avis favorable sur le projet de révision des onze PLU de la MEL en procédant pour la commune d'ERQUINGHEM-LYS à certains ajustements, selon les éléments ci-après :

- Le Conseil Municipal demande le changement de zonage d'une partie du lotissement du « Domaine de la Plaine » classé par erreur en zone NL en UCO7.2 ;
- Le Conseil Municipal demande le changement de zonage des trois terrains enclavés et non viabilisables situés derrière la Société « ARMENTIERES PAYSAGES ET AVENIR », Impasse du CRACHET, de la zone UE (Economique) en zone N (Naturelle).

